MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DU LOGEMENT DES TRANSPORTS
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION de l'Architecture et du Patrimoine

DEPARTEMENT DE L'YONNE

VÉZELAY

SECTEUR SAUVEGARDÉ

plan de sauvegarde et de mise en valeur

Antoine DEBRE, architecte DPLG, diplomé d'études supérieures
sur la conservation et l'histoire des monuments anciens.
53, rue Saint-Anne 75002 PARIS

légende

- périmètre du Secteur sauvegardé
- immeuble protégé au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- façade protégée au titre de la législation sur les Monuments Historiques.
- élément de rempart en élévation, en sous-sol ou en ruines à protéger.
- espace protégé au titre de la législation sur les Monuments Historiques.
- immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'endommagement ou l'altération sont interdits, sauf restitution d'un état antérieur.
- mur à conserver, dont la démolition, l'endommagement et l'altération sont interdits.
- immeuble ou partie d'immeuble constituant de l'ensemble urbain dont les façades et les couvertures sont à conserver, selon les modalités du § 3 bis de l'article 32 du règlement.
- immeuble non protégé, pouvant être conservé, amélioré, ou remplacé.
- immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition pourra être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées.
- emprise de construction imposée.
- immeuble dont la démolition et l'emprise de reconstruction pourront être imposées.
- limite d'emprise de construction imposée ou alignement à rétablir.
- emprise de construction possible, dont les limites d'emprise ne sont pas imposées.
- emprise de construction possible, après démolition possible d'un immeuble existant.
- prescriptions particulières: Modification, Confinement, Surélévation.
- espace soumis à protection particulière jardin ou espace vert à conserver ou à améliorer.
- espace soumis à protection particulière revêtement de sol à conserver ou à améliorer.
- sous espaces non bâtis, présence reconnue ou probable de caves ou citernes à protéger.
- alignements d'arbres à conserver, restituer ou compléter.
- emplacement réservé pour une, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert à mettre en état d'usage et d'entretien.
- superposition des emprises de constructions imposées et des emplacements réservés, avec numéro d'opération.

0 5 10 15 20 25 30 35 40 50 100 METRES

Rue Saint-Pierre
Rue Saint-Antoine
Rue Saint-Antoine
Rue Saint-Antoine